



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

**Numéro de la demande :** 2018-2249  
**Demande :** Demande pour répondre aux conditions d'homologation  
**Produit :** Sanibrom 45 biocide technique  
**Numéro d'homologation :** 26578  
**Principe actif (p. a.) :** Bromure de sodium  
**N° de document de l'ARLA :** 3010007

### But de la demande

La présente demande vise à obtenir l'analyse de cinq lots récents du principe actif pour y détecter les métaux lourds à l'aide d'une méthode d'analyse sensible et à respecter l'exigence d'homologation du Sanibrom 45 biocide technique.

### Évaluation des propriétés chimiques

Les données sur les lots manquantes déclenchées par la réévaluation relative au bromure de sodium ont été fournies, examinées et jugées acceptables. En conséquence, les exigences en matière de propriétés chimiques de Sanibrom 45 biocide technique ont été remplies.

### Évaluation environnementale, évaluation sanitaire et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ou sanitaire ni aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

### Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements mis à sa disposition et les a jugés suffisants pour appuyer l'homologation de la préparation commerciale Sanibrom 45 biocide technique.

### Références

PMRA Document Number	References
2889460	2018, Final Report for the Chemical Characterization Analytical Protocol for Determining Heavy Metal Impurities for Sanibrom at 40 and 45 Biocides, DACO: 2.13.4 CBI
2986589	2019, Clarification on address and batch dates, DACO: 2.13.3,2.2 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9